



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 84669

Texte de la question

M. Daniel Goldberg interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'existence de partis politiques, parfois nommés par la presse « partis de poche », à l'audience faible chargés de collecter des fonds pour des personnalités politiques en marge de l'activité politique nationale des grands partis, dont ces personnes sont déjà membres. Le président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques s'est inquiété de la possibilité - légale à ce jour mais contournant l'esprit de la législation sur le financement de la vie politique - pour un particulier de financer plusieurs partis. Le cumul des dons d'un même particulier à un parti satellite - dont le produit est reversé à un parti plus important - et des dons à un autre parti peut amener à constater que ce soutien total excède le plafond de 7 500 €. Aussi, il lui demande s'il entend prendre des initiatives législatives ou réglementaires pour mettre un terme au flou de cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84669

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8045

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)